Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20261102-20261016_DELIB1-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDÉBIA
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 9
Votants 11

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 16 octobre,
Le Conseil Municipal de Landébia
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire
Date de convocation : 12/10/2026

PRÉSENTS : DURAND P., BAILLET I., MACÉ A., BLIN O., BOURDONNAIS J., DE LA CUEVA V. -H., GOURET P., RETOURNÉ G., LE TURNIER T.

ABSENT EXCUSÉ :

BROUCKAERT F. donne procuration à LE TURNIER T.
MICHEL G. donne procuration à BLIN O.

SECRÉTAIRE : MACÉ A.

20261016 – DELIB1 : CHARTRE D'UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES ET OUTILS NUMÉRIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mise à disposition d'outils numériques (postes fixes, portables, smartphones, accès internet et messageries) nécessite d'**encadrer juridiquement leurs conditions d'utilisation par les agents et les prestataires extérieurs.**

À cette fin, il présente le projet de Charte informatique pour les agents de la Commune de Landébia. Ce texte définit les bonnes pratiques de sécurité, rappelle les obligations de secret professionnel et de réserve, intègre la mise en œuvre du RGPD ainsi que le droit à la déconnexion en dehors des heures de service. Chaque utilisateur devra signer individuellement un engagement de conformité et de confidentialité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal **d'approuver l'utilisation de cette charte** afin de poursuivre le travail d'écrire de la chartre finale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;

VU le projet de charte d'utilisation des ressources informatiques présenté ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de la Charte informatique de la Commune de Landébia.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la rédaction de la chartre afin de proposer une version finale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick Durand

MAIRIE DE LANDÉBIA 22130